

20. S'il se produit des faits nouveaux concernant l'épidémie de SIDA, le Comité permanent devrait tenir des audiences, de temps à autre, pour entendre des spécialistes du SIDA. Il devrait aussi faire rapport de toute nouvelle recommandation à la Chambre.
21. Le Comité permanent recommande fortement que l'État accroisse sa contribution financière et qu'on évite d'imposer des conséquences négatives à d'autres aspects des soins médicaux et des programmes sociaux, par suite de la réaffectation au SIDA de fonds qui leur sont destinés.
22. Le Comité permanent recommande au gouvernement fédéral de prendre en considération d'étudier notre modèle des dépenses suggérées, qui figure à l'annexe 1.
23. Le Comité permanent recommande que le gouvernement fédéral donne suite aux présentes recommandations dans les meilleurs délais, reconnaissant ainsi qu'il doit agir rapidement. Le Comité permanent recommande également qu'un calendrier de mise en oeuvre des mesures découlant des recommandations du présent rapport soit inclus dans la réponse du gouvernement.